

CHARTRE D'ADHÉSION

au

Campus des métiers et des qualifications Filière alimentaire de demain en Pays de la Loire



**CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS**

**Filière alimentaire de demain
Pays de la Loire**

Présentation du Campus

Aujourd'hui, les Campus, et leur ancrage dans les territoires, sont une priorité gouvernementale dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Le projet du Campus des métiers et des qualifications de la filière alimentaire de demain en Pays de la Loire a été élaboré dans le cadre du cinquième appel à projets publié le 16 février 2017, et **porté par l'Académie de Nantes, la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la Région des Pays de la Loire**. Il a été labellisé en août 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les enjeux

Le Campus est mobilisé autour d'une problématique de formation-insertion durable, pour mieux adapter l'offre de formation aux besoins des territoires et constituer une réponse aux besoins exprimés par la profession en matière de compétences requises dans les entreprises des secteurs de la production agricole et des industries agroalimentaires en Pays de la Loire.

Le Campus se donne particulièrement pour but de :

- ❑ Développer une vision anticipatrice des besoins des secteurs de la production agricole et de l'agroalimentaire et des attentes des usagers.
- ❑ Restaurer l'attractivité des métiers et des formations.
- ❑ Accompagner les entreprises agricoles et industrielles sur la transition numérique et les nouvelles technologies, à travers l'adaptation de l'offre de formation.

Les moyens

Un directeur opérationnel du campus : interlocuteur privilégié des acteurs du Campus, animateur des différents groupes de travail, coordinateur des actions qui seront mises en œuvre.

Une référente académique qui coordonne l'émergence et le déploiement des campus et organise des groupes de travail entre les différents directeurs opérationnels des campus de la région afin de favoriser les échanges et la diffusion des bonnes pratiques.

Un établissement support : l'établissement support favorise, aux niveaux local et régional, les relations entre les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, et les acteurs du monde économique. L'établissement assure la gestion du budget du Campus.

L'établissement support du Campus est l'AgriCampus Laval. Le bureau du directeur opérationnel du Campus est implanté dans ses locaux.

Le financement des actions du Campus est issu principalement :

- Des cotisations annuelles des adhérents

➤ De la taxe d'apprentissage (au titre des 13 %, dépenses libératoires pour le financement des formations hors CFA)

Ainsi que

➤ Des contributions des partenaires à des actions spécifiques

➤ Des appels à projets auxquels pourrait répondre le Campus pour des actions spécifiques

Gestion

L'ordonnateur de l'Agri Campus Laval de Laval, établissement support du Campus, élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques. Le conseil d'administration de l'EPLE support vote le budget. Le comptable de l'EPLE support paie les dépenses et encaisse les recettes. *La comptabilité du Campus sera tenue selon les règles du droit public, conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatives à la gestion budgétaire et comptable publique.*

La gouvernance

Le mode de gouvernance du Campus est fondé sur :

- Une Assemblée générale annuelle, regroupant tous les acteurs du Campus, présidée par un représentant des entreprises. Le président est élu en Assemblée générale, pour un mandat de 2 ans, par vote à main levée. La présidence et la vice-présidence seront assurées en alternance, par cycles de 2 ans, entre un représentant de la filière agricole et un représentant de la filière agroalimentaire.

- Un Comité d'Orientations Stratégiques (COS) pour préparer les réunions de l'assemblée générale et rendre opérationnels, via les commissions, les axes de travail.

- Des Commissions évolutives dont la composition sera arrêtée lors de la 1ère Assemblée générale, qui œuvrent à la réalisation d'actions concrètes au service des axes de travail déterminés pour le Campus.

A ces commissions peuvent être associés des groupes projets constitués en tant que de besoin.

Composition du Comité d'Orientations Stratégiques

• Présidence

Un représentant des entreprises pour la filière agricole ou agroalimentaire (en alternance par cycles de 2 ans)

• Vice-présidences

Le Recteur de l'académie ou son représentant

Le Président du Conseil Régional ou son représentant

Le Directeur de la DRAAF ou son représentant

Un représentant des entreprises pour la filière agricole ou agroalimentaire (en alternance par cycle de 2 ans)

• **Membres**

Un représentant de l'enseignement supérieur

Un représentant des établissements agricoles publics

Un représentant du CNEAP

Un représentant des MFR

Un représentant des établissements de l'Education Nationale

Le directeur de l'AgriCampus Laval (établissement support du Campus)

Un représentant d'OCAPIAT

Des chefs d'entreprises agricoles et agroalimentaires

La référente académique des Campus

Le directeur opérationnel du Campus

Les adhésions

Conditions d'adhésion

L'adhésion s'effectue via le formulaire dédié, dûment complété. Afin de donner au Campus les moyens de mener des actions concrètes, il est demandé un soutien aux adhérents. Pour l'année 2022, le montant de l'adhésion est :

- 50 € (structure de moins de 10 salariés)
- 300 € (structure de 10 salariés et plus)
- 200 € (si adhésion à 2 Campus) Construction d'avenir Tourisme et restauration Nautisme Aéronautique
- 150 € (si adhésion à 3 Campus) Mode et luxe Auto Mobilités Design et Industries du futur

Adhérer au Campus c'est

Agir au service des enjeux de recrutement sur le territoire ligérien pour les filières agricoles et agro-alimentaires.

Intégrer un vaste réseau d'acteurs de l'emploi et de la formation en région Pays de la Loire (entreprises agricoles et agro-alimentaires, institutionnels, prescripteurs, établissements et organismes de formation...)

Et

Etre invité à l'Assemblée générale annuelle (pouvoir suggérer des actions à conduire, des thèmes à traiter...)

En bénéficiant d'une voie délibérative

Mais également pouvoir prendre part aux décisions opérationnelles en intégrant une des commissions dédiées à l'élaboration des plans d'actions et à leur mise en œuvre.